



COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du Conseil communautaire

lundi 18 mars 2019 - 19 H Salle Collet Mériaud – 03150 VARENNES SUR ALLIER

L'an deux mille dix-neuf, le 18 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 12 mars 2019

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires: Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Jean Paul CHERASSE, Jean Luc COLLIN, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Dominique DIAT, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Monique FRIAUD, Dominique GEOFFROY, Léopold GODART, Valérie GOUBY, Roseline GOURDON, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Christine MARTIN TISON, Louis MERET, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Dominique TALON, Elisabeth THEVENOUX, Jean François TOCANT, Claire TOGNON, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

Les conseillers suppléants : Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Alain SOUFFERANT (représentant Régis CURY), Régis CHAUSSIN (représentant Yves NOEL), Robert MERCIER (représentant André RATINIER), Xavier ANGLEYS (représentant Pascal THEVENOUX),

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Henri BÉCAUT à Gilles BERRAT, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à André PLESSAT, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie France AUGIER,

Absents : Patrick BENIGNAUD, Alain FAVERETTO, Patrick GOBERT, Valérie LASSALLE, Yves PLOUHINEC, Bernard POIGNANT,

Secrétaire de séance : Annie France POUGET

N° 21 - FINANCES - Budget 2018 – Compte de gestion 2018

Vu les dispositions du CGCT,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire réunis le 11 mars 2019,

Vu le compte de gestion 2018 des budgets ci-après dressé par le Trésorier de Dompierre sur Besbre :

Le budget principal et 19 budgets annexes : Office de Tourisme - Ordures Ménagères - Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activités des Bernards – Le Donjon - Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez - Maison du Canal – Avrilly - Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon - Bic Atelier Relais – Dompierre sur Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre - ZAC – Saligny sur Roudon - ZAC – Chavroches - ZAC – Liernolles - ZAC Sept Fons – Dompierre sur Besbre - Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire – Jaligny sur Besbre – Thionne - Atelier des Vernisses – Diou - Cœur commercial – St Gérard le Puy - Pôle Emploi entreprises – Varennes sur Allier - ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier - ZAC Varennes Forterre – Varennes sur Allier – Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux) (aucune opération financière n'a été enregistrée sur l'exercice 2018).

Il est constaté que le compte de gestion 2018 est en totale concordance avec le compte administratif 2018 établi par l'ordonnateur,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le conseil communautaire, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion 2018 dressé par le Trésorier de Dompierre sur Besbre des budgets ci-dessus, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur concernés n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N° 22 - FINANCES - Budget 2018 – Compte administratif 2018 – restes à réaliser

Vu les dispositions du CGCT,
 Vu les comptes de gestion 2018 dressés par le Trésorier de Dompierre sur Besbre,
 Vu l'avis de la Commission de Finances et du Bureau communautaire réunis le 11 mars 2019,
 Vu la délibération N°2019-03.18/21 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2018 pour l'ensemble du budget principal et des 19 budgets annexes,
 Vu le rapport de présentation ci-annexé,
 Vu les comptes administratifs ci-après, ces derniers constituant le bilan financier de l'ordonnateur :

le budget principal et 19 budgets annexes : Office de Tourisme - Ordures Ménagères - Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activités des Bernardards – Le Donjon - Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez - Maison du Canal – Avrilly - Bâtiment artisanal Les Bernardards – Le Donjon - Bic Atelier Relais – Dompierre sur Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre - ZAC – Saligny sur Roudon - ZAC – Chavroches - ZAC – Liernolles - ZAC Sept Fons – Dompierre sur Besbre - Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire – Jaligny sur Besbre – Thionne - Atelier des Vernisses – Diou - Cœur commercial – St Gérard le Puy - Pôle Emploi entreprises – Varennes sur Allier - ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier - ZAC Varennes Forterre – Varennes sur Allier,

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'assemblée arrêtant les comptes de l'ordonnateur doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après avoir arrêté les comptes du receveur, rassemblés dans le compte de gestion. Ce dernier sert à justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

Les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2018 sont identiques à ceux des comptes de gestion présentés par le Trésorier de l' EPCI et a fait l'objet d'un examen par le Bureau communautaire et la Commission des Finances réunis 11 mars 2018.

Considérant que Monsieur Louis MERET, conseiller communautaire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2018,

Considérant que Monsieur Roger LITAUDON, Président la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur MERET, pour le vote du compte administratif 2018 de l'EPCI ci-dessus mentionné,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, après que le Président de l'EPCI se soit retiré de la salle des délibérations lors du vote du compte administratif 2018,

- adopte le compte administratif de l'exercice 2018 des budgets ci-après :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		Résultat clôture	INVESTISSEMENT		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
	11 461 284,09	13 012 508,59		1 145 341,35	2 089 510,79	
TOTAL	827 113,51	987 387,47	160 273,96	1 217 590,43	1 228 759,51	11 169,08
TOTAL B^PAL ET B.ANNEXES	12 557 987,87	14 272 237,32	1 714 249,45	2 364 289,42	3 366 761,32	1 002 471,90
TOTAL RESULTATS CLÔTURE CUMULES			2			2 716 721,35

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ci-après.

- du budget principal
- des budgets annexes

● **BUDGET PRINCIPAL**

- **Dépenses**

Opération	Désignation	BP 2018	Réalisé	R.A.R.
Opération n°100001	Atelier des Territoires	20 000	12 623	7 000
Opération n°100003	Maison de santé - Varennes	100 000	-	100 000
Opération n°100004	Espace de santé de proximité	100 000	-	100 000
Opération n°100005	Accessibilité bâtiments communautaires	44 400	-	44 400
Opération n°100006	Politique Urbanisme / Planification	200 000	-	200 000
Opération n°100007	Signalétique	140 000	-	140 000
Opération n°100008	Aménagement Tiers Lieux	180 000	-	150 000
Opération n°100009	Modernisation Piscines Communautaires	50 000	-	50 000
Opération n°100011	Aménagement RAM - Dompierre	97 000	-	97 000
Opération n°100012	Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	126 000	-	126 000
Opération n°100013	Bornes recharge Véhicules Elec	10 800	-	10 800
Opération n°100014	Véhicule	12 000	-	12 000
Opération n°100015	Soutien entreprise Espace de vente	120 000	6 332	113 660
Opération n°100016	Soutien éco énergie - Bonus performance	40 000	-	40 000
Opération n°100017	Service Technique	1 000	922	-
Opération n°100018	Solidarité Insertion	4 200	198	4 002
Opération n°100019	Résidence d'auteur	1 500	1 240	-
Opération n°100020	Logements étage OT Dompierre	6 000	4 713	1 286
Opération n°100021	Piezomètre ancien Incinérat. Pierrefitte	10 000	-	10 000
Opération n°134055	Travaux Pôle Multi-Accueil crèche	10 000	3 451	6 548
Opération n°134059	Halte nautique Luneau	72 000	-	72 000
Opération n°134063	Mise en valeur du petit patrimoine	191 000	59 569	131 430
Opération n°134064	Résidence pers âgées Le Donjon	1 162 806	5 729	657 077
Opération n°207106	Piscine du Val de Besbre	100 144	725	99 419
Opération n°20716	O.P.A.H.	15 575	7 400	8 175
Opération n°20724	EHTPA Jaligny	24 000	5 644	18 356
Opération n°20728	Espace René Fallet	1 050	239	-
Opération n°20731	Télécentre	151 958	2 639	49 318
Opération n°20732	Aménagement O.T	1 815	-	1 815
Opération n°20734	Maison santé Dompierre	624 693	582 326	12 350
Opération n°20736	Solidarité Insertion	11 383	-	11 383
Opération n°20738	Equipement informatique Admin	2 218	1 060	1 158
Opération n°99611	Installation communauté Varennes	2 990	2 837	-
Opération n°99612	Réhabilitation du siège communautaire	3 000	-	3 000
Opération n°99616	Piscine Communautaire Varennes	16 378	423	15 954
Opération n°99618	Multi accueil Brin d'Eveil	1 130	1 088	-
Opération n°99619	Signalétique communautaire	4 455	1 776	2 679
Opération n°99620	Résidence Jeunes Oxygène - Varennes	5 900	5 400	500
Opération n°99621	Pôle Social Santé - Varennes	88 000	2 918	85 081
16 Emprunts et dettes assimilés		2 000	247	1 753
204 Subventions d'équipement versées		530 000	73 327	396 673
27 Autres immobilisations financières (avances)		415 000	60 000	45 000
Total Dépenses d'investissement et Restes à réaliser		4 700 395	842 827	2 825 817

- **Recettes**

Opération	Désignation	BP 2018	Réalisé	R.A.R.
Opération n°100005	Accessibilité bâtiments communautaires	5 000	-	5 000
Opération n°100006	Politique Urbanisme / Planification	80 000	-	80 000
Opération n°100007	Signalétique	40 000	-	40 000
Opération n°100008	Aménagement Tiers Lieux	60 000	-	60 000
Opération n°100011	Aménagement RAM - Dompierre	20 000	-	10 000
Opération n°100012	Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	100 000	-	100 000
Opération n°134059	Halte nautique Luneau	48 000	-	48 000
Opération n°134063	Mise en valeur du petit patrimoine	95 350	-	39 728
Opération n°134064	Résidence personnes âgées	681 762	-	66 000
Opération n°20731	Télécentre	149 418	226 098	76 680
Opération n°20734	Maison de santé pluriprofessionnelle	861 464	677 746	116 768
16 Emprunts et dettes assimilés		1 192 000	-	1 000 000
Total Recettes d'investissement et restes à réaliser		3 332 994	960 053	1 642 176

● BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES	INVESTISSEMENT		Résultat clôture	RESTES A REALISER	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
OFFICE DE TOURISME	1 358	48 491	47 133,38	84 350	10 000
ORDURES MENAGERES	52 573	203 559	150 985,66		
ATELIER RELAIS CHAROLLET	141 257	107 250	- 34 006,60		
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	24 325	11 876	- 12 449,29		
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 339	43 127	19 787,87	6 378	64 740
MAISON CANAL - AVRILLY	96 085	80 935	- 15 150,25	253 708	176 100
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	260 688	152 133	-108 554,93	390	103 037
BIC ATELIER RELAIS	17 356	135 589	118 232,65		
ZA SAUIGNY			-		
ZA CHAVROCHES	632		- 632,00		
ZA LIERNOLLES	2		- 2,00		
ZA SEPT FONDS	63 006		- 63 006,42		
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	51 920	337 172	285 251,85	346 309	60 000
ATELIER DES VERNISSES	48 770	81 908	33 137,92	189 794	155 020
CŒUR COM ^{CIAL} ST GERAND LE PUY	12 587	10 459	- 2 128,75		
POLE EMPLOI ENTREPRISES	83 377	64 753	- 18 624,42		
ZAC LA FEUILLOUSE	32 604		- 32 603,62		
ZAC VARENNES FORTERRE	309 069		-309 068,59		
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	-	-	-	420 000	420 000
TOTAL	1 218 948,07	1 277 250,53	58 302,46	1 300 929	988 897
				-	312 032

N° 23 - FINANCES – Projet construction d’une micro-crèche à Beaulon - Financement

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire a inscrit l’opération de création, d’aménagement, d’entretien et de gestion d’une micro-crèche située sur la commune de Beaulon parmi celles définissant l’intérêt communautaire de l’action sociale en matière de petite enfance.

Pour ce faire, le conseil communautaire a validé la mise à disposition d’un terrain communal cadastré AS N° 62 d’une surface totale de 180 M2 et jouxtant le site de l’accueil de loisirs permet d’envisager la construction sur 100 M2, les espaces extérieurs sur 80 M2 étant dédiés aux jeux.

Les caractéristiques de la structure ainsi que son mode d’exploitation pour accueillir 10 enfants sont également validés.

En complément des délibérations communautaires du 11 décembre 2017 et du 10 décembre 2018, à l’unanimité, le conseil communautaire a décidé d’adopter le montage financier ci-après et de solliciter les subventions correspondantes :

Dépenses H.T		Recettes	
Honoraires M.O	15 433 €	Etat (D.E.T.R)	53 267 €
Coord SPS	1 100 €	CAF	84 000 €
Suivi contrôle technique	800 €	Autofinancement	34 400 €
Travaux	154 333 €		
Montant HT Dépenses	171 667 €	Montant recettes	171 667 €

N° 24 - FINANCES – Projet réaménagement local communautaire – RAM Dompierre sur Besbre

La Communauté de communes, au regard de sa compétence dédiée à la petite enfance a décidé d’aménager l’ancien siège de la communauté de communes Val de Besbre pour accueillir le Relais Assistantes Maternelles APETIPA, géré par une association, le Centre Social de Jaligny sur Besbre, localisé actuellement dans des locaux communaux de Dompierre sur Besbre qui vont être déconstruits et réaménagés au profit des classes scolaires.

Le conseil communautaire, à l’unanimité, a décidé d’approuver le montage financier de l’opération et de solliciter les subventions correspondantes :

Dépenses H.T		Recettes	
Honoraires M.O	2 000 €	Etat (DETR)	24 250 €
Bureau étude + Coord SPS	5 358 €	CAF	40 416 €
Suivi Diag amiante	800 €	Autofinancement	16 167
Travaux	72 675 €		
Montant HT Dépenses	80 833 €	Montant recettes	80 833 €

N° 25 - FINANCES – Projet aménagement et financement piscines de Dompierre sur Besbre et Varennes sur Allier

Dans le cadre du réaménagement global des 2 piscines communautaires :

- pour la piscine de Dompierre sur Besbre en phase 1, des travaux de réhabilitation avec notamment le réaménagement des plages, des travaux de modernisation des équipements techniques pour optimiser les économies d'énergie et des fluides ainsi que le démarrage des travaux de création d'un espace détente et en phase 2, poursuite des aménagements pour rendre la piscine attractive à tous les publics.
- pour la piscine de Varennes sur Allier en phase 1, des travaux de réhabilitation avec notamment la modernisation de l'espace toboggan/pentagliss et les abords des plages et en phase 2, reprise du bassin en résine ou inox.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé d'approuver le montage financier des opérations et de solliciter les subventions correspondantes :

Piscine Dompierre sur Besbre :

Dépenses H.T		Recettes	
Etude	12 400 €	Etat (DETR)	140 840 €
Traitement réaménagt plages (est)	150 000 €	Région	48 288 €
Installation système filtration Pompe et compresseur PAC éclairage LED	40 000 €	Autofinancement	213 272 €
Travaux Pose bardage isolé façade entrée et aménagement phase 1 espace détente	200 000 €		
Montant HT Dépenses	402 400 €	Montant recettes	402 400 €

Piscine Varennes sur Allier :

Dépenses H.T		Recettes	
Etude	12 400 €	Etat (DETR)	77 840 €
Suppression toboggan et trav...	33 000 €	Région - Dept	34 800 €
Fourniture et pose pentagliss	120 000 €	Autofinancement	109 760 €
Travaux implantation et trait abords	57 000 €		
Montant HT Dépenses	222 400 €	Montant recettes	222 400 €

N° 26 - FINANCES – Culture - Projet d'accueil d'un auteur en résidence – Jaligny sur Besbre - Modification financement

Vu les délibérations N°107 du 12 octobre 2017 et N° 82 du 24 septembre 2018 par lesquelles le conseil communautaire a sollicité les subventions des organismes partenaires afin de soutenir le projet de mise en œuvre d'une Résidence d'auteur à Jaligny sur Besbre, celle-ci visant à favoriser une relation vivante des habitants à la création littéraire tout en permettant le projet d'écriture propre à l'auteur.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de modifier le montage financier de l'opération, comme suit afin de solliciter les subventions au titre des fonds Leader, à hauteur du montant minimum soit 2 000 € auprès du GAL Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne :

Dépenses		Recettes	
Bourse	7 500	DRAC	7 200
Charges (liées à l'auteur)	1 500	Programme LEADER du GAL	2 000
Charges de fonctionnement	900	Autofinancement	2 500
Acquisition ouvrages	840	Total	11 700
Communication	960		
Total.....	11 700		

N° 27 – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL – Aménagement du territoire - Soutien des projets communaux St Léon – St Gérard le Puy

Considérant que les projets d'investissement présentés par les communes de St Léon et de St Gérard le Puy participent aux actions menées en faveur de l'attractivité du territoire communautaire, le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de soutenir les projets ci-dessous :

- **SAINT LEON** : Projet d'acquisition et de réhabilitation de l'ancien bar – restaurant en commerce de produits locaux « type circuit court » et multiservices et aménagement 2 logements attenants
- **SAINT GERAND LE PUY** : Projet d'aménagements qualifiants dans le cadre de l'opération centre bourg.

N° 28 – HABITAT – Programme « Habiter mieux » - Versement aide aux bénéficiaires

Le Conseil communautaire a décidé de verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau ci-dessous concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif.

PO = propriétaire occupant – PB = propriétaire bailleur

NOM	VILLE	PO/PB	MONTANT
JARDIN Pascal	LE PIN	PO	200,00 €
PEJOUX Georges	SAINT GERAND LE PUY	PO	200,00 €
ROGUE Marie Pierre	NEUILLY EN DONJON	PO	200,00 €
TOTAL DES AIDES			600,00 €

N° 29 - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat « enfance et jeunesse 2018-2021

Il est rappelé au conseil communautaire que le contrat « enfance et jeunesse », dispositif de la CAF, est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

La convention de financement présentée par la CAF de l'Allier à la Communauté de communes pour les années 2018-2019-2020-2021 définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej) pour l'ensemble des signataires du territoire soit : la Communauté de Communes, Beaulon, Créchy, Diou, Dompierre-sur-Besbre, Le Donjon, Le Pin, Saint Gérard le Puy, Tréteau et le SIVOS de Jaligny-sur Besbre.

Ces collectivités regroupent des offres d'accueil destinées aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus par l'ouverture des structures telles que :

- L'accueil collectif, familial et parental (0 -6 ans) y compris micro-crèche (0-6 ans)
- Les Relais assistants maternels (RAM)

- Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)
- Les accueils de loisirs

Le conseil communautaire a décidé d'approuver les conditions de la convention d'objectifs et de financement dans le cadre de la prestation de service « Contrat enfance jeunesse » avec la CAF de l'Allier et de solliciter les subventions correspondantes.

N°30 – ADMINISTRATION GENERALE – Assemblée - Installation de nouveaux conseillers communautaires

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code électoral ainsi que les délibérations des conseils municipaux portant sur l'installation de nouveaux membres de leurs assemblées,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de prendre acte de l'installation des nouveaux conseillers communautaires comme suit :

- Madame Elisabeth THEVENOUX et Messieurs Pascal BAUDELOT et Michel BRUNNER, en qualité de conseillers communautaires.
- Monsieur Philippe MOUSSERIN est le conseiller suppléant de Madame Marie-Jo MARGELIDON pour la commune de MONTOLDRE
- Monsieur Daniel DUVERGER est le conseiller suppléant de Monsieur Pascal BAUDELOT pour la commune de LENAX

N° 31 – ADMINISTRATION GENERALE – Assemblée – modification représentants de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.CT)

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code électoral ainsi que les délibérations des conseils municipaux portant sur l'installation de nouveaux membres de leurs assemblées,

Vu la délibération N°30 prise par le conseil communautaire lors de cette même séance,

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant

Considérant la démission de conseillers communautaires siégeant à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Considérant la nécessité de désigner de nouveaux représentants pour remplacer les conseillers démissionnaires

Le conseil communautaire, à l'unanimité a décidé de désigner en qualité de représentants de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T) :

- Monsieur BAUDELOT représentant titulaire et Monsieur Daniel DUVERGER Représentant suppléant pour la commune de LENAX
- Madame Elisabeth THEVENOUX représentant titulaire pour la commune de SAINT DIDIER EN DONJON
- Monsieur Philippe MOUSSERIN Représentant suppléant pour la commune de MONTOLDRE.

N° 32 – ADMINISTRATION GENERALE – Assemblée – modification représentants SA VILLEMOUZE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et L.2121-21;

Vu l'adhésion de l'EPCI de Varennes Forterre au Syndicat Mixte de Villemouze

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Villemouze

Considérant la démission de conseillers communautaires au sein du Syndicat Mixte de Villemouze

Considérant la nécessité de les remplacer et de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de désigner en qualité de représentants de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire au sein du Syndicat DE VILLEMOUZE, Monsieur Gilles BERRAT en tant que représentant titulaire et Monsieur Olivier ROUSSEAU en tant que représentant suppléant.

N° 33 - ADMINISTRATION GENERALE – Institution – Prise de compétence « Mise en place d'un dispositif d'une Complémentaire santé communautaire » – Modification Statuts Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses art L.5211-41-3, L. 5214-16, L4251-17,
Vu la loi NOTRE du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu l'arrêté préfectoral N°3221/2016 du 8 décembre 2016 portant fusion des 3 EPCI (Communautés de communes Le Donjon Val Libre, Val des Besbre Sologne Bourbonnais et Varennes Forterre) ,
Vu l'arrêté préfectoral N°2018/425 du 4 décembre 2018 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

Contexte

Pour donner suite à la réflexion engagée sur la mise en place d'une complémentaire santé communautaire, la Communauté de communes poursuit sa démarche de solidarité pour accompagner et mutualiser cette réflexion afin d'en faire bénéficier l'ensemble de la population du territoire d'Entr'Allier Besbre et Loire.

Le constat au niveau national du renoncement aux soins d'une partie de la population, faute de moyens financiers, alerte les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Le succès du dispositif de la « Mutuelle communale » a entraîné une multiplication des projets partout en France, dans l'idée de préserver le pouvoir d'achat des ménages et de favoriser l'accès aux soins pour tous. Aujourd'hui, les communes rurales comme les grandes villes, proposent ce service à leurs habitants.

En effet, tous les habitants intéressés peuvent s'unir pour obtenir des conditions tarifaires nettement plus compétitives auprès de l'assureur sélectionné, avec des cotisations jusqu'à 50 % moins élevées pour le même niveau de prestations.

C'est un enjeu majeur de santé publique auquel la Communauté de communes souhaite répondre dans un cadre juridique clairement défini.

L'objectif

L'adhésion à une mutuelle communautaire doit permettre aux foyers du territoire de bénéficier d'un panel de garanties santé essentielles pour un tarif plus bas que lors d'une souscription individuelle, car il sera négocié pour un groupe d'habitants.

Les contrats seraient signés entre l'organisme de mutuelle retenu et les habitants, à l'issue d'une consultation lancée par la Communauté de communes.

Le projet : la procédure – le fonctionnement

Le dispositif de « Complémentaire santé communautaire » dont l'adhésion est ouverte à tous les habitants du territoire Entr'Allier Besbre et Loire, ne requérant ni questionnaire santé ni conditions de ressources, propose aux habitants des tarifs attractifs en jouant sur l'effet de groupe. La Communauté de communes, initie, facilite et pilote le dispositif sans intervenir dans les contrats ni dans un règlement financier quelconque. Ni la Communauté de communes, ni les communes ne seront les interlocuteurs directs des usagers.

La procédure :

- Prendre la compétence facultative « Mise en place d'un dispositif de Complémentaire santé communautaire – modifier les statuts de la Communauté de communes
- Créer un comité de pilotage composé d'élus, de responsables organisationnels, de membres du corps médical
- Recenser les habitants intéressés par le projet sur la base d'un questionnaire individuel
- Etudier et valider les questionnaires retournés
- Définir un cahier des charges correspondant aux besoins et aux attentes des habitants du territoire
- Lancer la consultation auprès d'un nombre d'organismes habilités à proposer ce type de prestations
- Examiner les propositions des organismes habilités en fonction de la prestation offerte, des cotisations proposées, des besoins des habitants
- Choisir l'organisme habilité et négocier les tarifs.

Le fonctionnement :

- Rôle de l'organisme habilité : garanties santé, interlocuteur direct avec les usagers, ...
- Rôle de la Communauté de communes : la mise en place du dispositif et sa coordination, communication, organisation des réunions publiques, suivi, ...
- Rôle des communes : Accueil, orientation, mise à disposition de locaux pour les permanences, ...

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sauf deux abstentions (Mme TOGNON – M. PIESAT) a décidé d'adopter la prise de compétence facultative « Mise en place d'un dispositif de complémentaire santé communautaire » et de modifier les statuts Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire » et de notifier la délibération correspondante aux 44 communes membres de l'EPCI.

N° 34 - ADMINISTRATION GENERALE – Exploitation directe des structures d'hébergement touristique « les Chalets de la Besbre » - Mise en place du service de location et des conditions de fonctionnement

Au terme d'une délégation de service public pour assurer l'exploitation des structures d'hébergement touristique situées à Jaligny sur Besbre 4 chalets et une salle commune et suite à l'annulation du bail dérogatoire approuvé par délibération du 10 décembre 2018, étant entendu que ce dernier n'étant signé d'aucune des parties est donc sans effet, le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé de la gestion directe du service de location des chalets de la Besbre et d'en organiser le nouveau système d'exploitation comme suit :

Période d'ouverture annuelle - horaires d'ouverture :

- du 1^{er} avril au 30 octobre et du 20 décembre au 5 janvier.

Le calendrier est découpé en 2 périodes :

- Basse saison (avril, mai, juin, septembre et octobre)
- Haute saison (juillet août et décembre)

Les chalets pourront être loués à la nuitée ou à la semaine en privilégiant une arrivée le samedi. L'horaire d'arrivée est fixé entre 17h et 19h et l'horaire de départ, au plus tard à 11h. Un règlement définissant les conditions de location sera établi. Les supports de communication nécessaires à la diffusion de l'information portant sur ce nouveau mode de gestion seront également mis en place ainsi que la création d'une régie pour l'encaissement des produits.

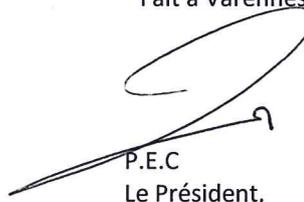
Suivant les scénarios proposés, celui relatif aux tarifs proposés ci-dessous sera mis en place par décision du Président :

- Les locataires assureront l'entretien ménager avant leur départ et apporteront leur linge de lits.

	Nuitée	2 nuits	semaine	Option
Chalet 4 pers	70 €	130	240 – 350 €	Ménage : 50 €
Chalet 6 pers	100 €	170 €	340 - 410 €	Linge de lit : 10 €/lit

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 20 mn.

Fait à Varennes-sur-Allier, le 25 mars 2019



P.E.C
Le Président,

